



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –  
Stratégie foncière et immobilière

N° 2023 - D - 282

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION DES ESPACES AU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS AVEC LE CLUB DE TENNIS DE BRIE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que le site du Centre sportif des Montagnes à Champniers est en cours de cession auprès d'un nouvel opérateur économique d'ici la fin de l'année 2023, GrandAngoulême autorise les associations sportives déjà présentes sur le site depuis des années, à pérenniser l'occupation des salles de sport, afin de ne pas dénaturer leurs activités lors de la rentrée scolaire,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'espaces sportifs sur le site du Centre sportif des Montagnes à Champniers, avec l'association Tennis Club de Brie dont le siège social est situé rue du Logis 16590 BRIE.

**Article 2** - La convention d'occupation du domaine public est conclue pour une durée de deux mois à compter du 04 septembre 2023. Le droit d'occupation est consenti exceptionnellement à titre gracieux en raison de la cession du site actuellement en cours et de la courte période de mise à disposition des espaces sportifs. La convention pourra être prolongée par voie d'avenant de manière expresse.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 SEP. 2023

Reçu en Préfecture  
Le : 27 SEP. 2023  
Affiché ou notifié  
Le : 27 SEP. 2023

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Gérard DEZIER